

SEANCE N° 9/2015 DU 30 NOVEMBRE 2015

Début: 14.00 heures

Présents:

C S V

WOLTER Michel, Bourgmestre
STURM Richard, Echevin
PIRROTTE Frank, Conseiller
HAMES Joseph, Conseiller
SCHOLLER Guy, Conseiller

DÉI GRÉNG

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Echevine
HANSEN Marc, Conseiller

B I G K

JEANPAUL Jeannot, Echevin
ROBINET René, Conseiller

L S A P

CRUCHTEN Yves, Conseiller
SASSEL Eric, Conseiller, excusé
THILL Jos, Conseiller
FUSULIER Lucien, Conseiller
SCHMIT Danielle, Conseillère
REUTER Fred, Conseiller
RUCKERT Arsène, Conseiller

D P

FUNCK Nico, Conseiller

ORDRE DU JOUR:

- 1) Séance à huis clos - Personnel communal – Nomination.
- 2) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Démission.
- 3) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Démission.
- 4) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 5) Présentation du budget rectifié 2015 et du projet de budget 2016
 - Les questions écrites sont à adresser au collège des bourgmestres et échevins pour le 3 décembre à 12 heures au plus tard.
- 6) Aide spécial fusion – demande pour l'inscription du projet hall polyvalent à Bascharage sous l'article 9 (2) de la loi du 24 mai 2011 portant fusion des communes de Bascharage et de Clemency.
- 7) Budget ordinaire 3/836 Cours de musique: Approbation de l'organisation scolaire pour l'année 2015-2016.
- 8) Budget ordinaire – 412 – Sylviculture: Approbation du plan de gestion annuel des forêts de la Gemeng Käerjeng pour l'exercice 2016.

- 9) Acte d'affectation hypothécaire conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et l'Harmonie Clemency asbl, ayant comme objet un immeuble inscrit au cadastre de la commune de Käerjeng, section CA de Clemency, n° cadastral 66/1914, lieu-dit « Rue Basse », d'une contenance de 2,02 ares - Approbation.
- 10) Transaction immobilière : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « AREA-IMMO S.À R.L. » en relation avec une cession gratuite dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier à Bascharage – Approbation.
- 11) Domaine public communal – Déclassement d'une parcelle sise à Bascharage, lieu-dit « Rue Basse », section CA de Clemency, d'une contenance de 52 centiares.
- 12) Convention conclue entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame Marie-Jeanne FELLER, demeurant à Bascharage, relative à la pose d'un ouvrage permettant l'évacuation des eaux pluviales dans le cadre d'un futur projet d'aménagement particulier – Approbation.
- 13) Office social Käerjeng : Approbation du budget rectifié 2015 et du budget 2016.
- 14) Service technique - Personnel communal : Création de deux postes de concierge (carrière A1) pour les besoins du service technique communal.
- 15) Enseignement fondamental : Modification temporaire de l'organisation scolaire 2015/2016 pour la période du 23 au 30 janvier 2016.
- 16) Commission scolaire – Modification de la composition de la commission scolaire.
- 17) Commissions consultatives – Commission de surveillance de l'école de musique – Remplacement d'un membre démissionnaire.
- 18) Service d'incendie de Clemency : Nomination du chef de corps et chef de corps adjoint.
- 19) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 20) Questions et réponses.

Point 1) Séance à huis clos - Personnel communal – Nomination.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 2) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Démission.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 3) Séance à huis clos - Budget ordinaire 3/242/621000/99001 - Maison Relais – Personnel communal : Démission.

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

Point 4) Communications du collège des bourgmestre et échevins.

Le Bourgmestre Michel Wolter informe que récemment, ont pu être achevés et inaugurés deux projets d'envergure (15 novembre – Complexe terrain de football à Clemency & 22 novembre – Hall sportif à Linger).

D'autre part, le collège des bourgmestre et échevins invite :

- le 3 décembre à la présentation du livre « Die Prinz-Heinrich-Eisenbahnlinien in der Gemeinde Käerjeng, présenté par l'auteur Arthur Klein à la « Brasserie Beim Pätter » à Clemency.
- le 4 décembre (Clemency), respectivement 5 décembre (Bascharage) à sa traditionnelle Fête de Noël pour crédirentiers.
- le 7 décembre à la présentation publique du budget 2016 de la commune de Käerjeng à Linger.
- du 11 au 13 décembre au traditionnel marché de Noël sur la place Claus CITO à Bascharage, organisé par la commune de Käerjeng.

Point 5) Présentation du budget rectifié 2015 et du projet de budget 2016

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : comme les années précédentes, je vous présente le budget rectifié 2015 ainsi que les prévisions budgétaires pour 2016. Lors de l'établissement du budget 2016, je me suis vite rendu compte, dans quelle mesure on a travaillé pendant l'année en cours. Peu de communes du Grand-Duché peuvent actuellement affirmer d'investir au rythme de la nôtre dans la modernisation de sa commune. D'où un grand merci à mes collègues du collège des bourgmestre et échevins, aux membres de la majorité politique du conseil communal et aux fonctionnaires des services administratifs et techniques pour leurs efforts sur tous les fronts et à tous les niveaux.

L'année 2015 est marquée par la mise en œuvre du centre de la localité de Bascharage. Après cinq années de travaux intensifs en construction et en génie civil, nous avons obtenu,

durant les derniers mois, les félicitations de nombreux de nos citoyens. Ainsi, le 16 novembre dernier, le nouveau Lycée Technique pour Professions de Santé a rouvert les portes dans ces locaux réaménagés et agrandis de l'ancienne école Cito. Ensemble avec l'ancienne maison « Metzler » et la nouvelle place Claus Cito, le centre de Bascharage constitue un enrichissement pour la commune de Käerjeng.

Dans le domaine des travaux de génie civil, nous avons fait un effort impressionnant. Avec le réaménagement des rues « de l'Ecole », « de l'Eglise », « des Prés », « Emile Bofferding », « de la Poste » et des alentours de l'église et de la mairie, un nouveau centre de localité a pu être créé. Y manque simplement encore la réalisation de la « Rue de la Résistance ». De bonne nouvelles également de ce côté, puisque le ministre compétent a donné la semaine dernière son aval pour la réalisation de la deuxième phase. Ces travaux pourront donc probablement démarrer en mai / juin 2016.

La Commune a saisi l'occasion pour acquérir les bâtiments hébergeant provisoirement les classes du LTPS. Ces installations ont pu être rachetées à l'état à un prix raisonnable. Ainsi, notre école de musique obtiendra un site adapté à ses besoins, à proximité du complexe scolaire et sportif « Op Acker » et dans l'esprit du concept « Käerjeng 2020 ».

2016 sera également l'année où le centre de Clemency subira une première modification substantielle par la construction d'un nouveau complexe scolaire pour les classes du précoce et du préscolaire, une mesure qui nous permettra d'accueillir tous les enfants sur un même et unique site, à l'instar de celui de Bascharage. Avec cette décision, nous créons le préalable pour la construction d'un « Kéinziger Treff », dont le premier coup de pelle est prévu en 2017, avec une ouverture espérée pour 2019. Le renouvellement du centre de la localité de Clemency a été présenté aux citoyens fin octobre lors d'une réunion d'information et a trouvé le soutien d'une large majorité des gens, signe indéniable que nos idées vont dans la bonne direction.

L'année 2016 sera également marquée par la mise en chantier du « Käerjenger Treff ». Nous avons espéré pouvoir démarrer en septembre dernier, mais la découverte d'amiante dans l'ancien hall sportif « André Siebenbour » a retardé le chantier. Avec la réalisation du nouveau hall polyvalent en 2017 ou 2018 se clôture la trilogie enseignement, sport et culture à Bascharage. Nous allons probablement en 2019 entamer le projet « école préscolaire avec maison relais » sur le site actuel du HALL75. Tous ces projets de constructions devraient nous permettre en 2020, pour Bascharage et Clemency » de relier nos infrastructures scolaires, sportives et culturelles moyennant des chemins piétonniers. Ainsi le concept « Käerjeng 2020 » pourra être réalisé dans les délais.

La réalisation d'un tel programme ambitieux dans toute cette conséquence et cadence n'est que possible grâce à la fusion des deux anciennes communes. 16 millions d'euros de subvention à la fusion vont être investis à la fin de 2016 dans les grands projets d'avenir.

Durant l'exercice en cours, nous avons pu achever non moins de 9 projets, équivalant à la somme de 8,3 millions d'euros. Avant la fin de l'année, nous allons encore acquérir les terrains nécessaires « Op Acker », afin d'assurer la réalisation d'un centre intégré pour personnes âgées et d'un centre de réfugiés. Les anciens bâtiments du LTPS ont pu être acquis pour 1,3 million d'euros. Le 15 novembre dernier, nous avons pu inaugurer les nouveaux locaux du club de football ES Clemency. Une semaine plus tard, le nouveau hall sportif à Linger a officiellement ouvert ses portes. Fin janvier, la première phase du redressement de la « Rue de la Résistance » devrait se terminer. Ont également pu être achevés, le réaménagement des rues « de l'Ecole », « de l'Eglise », « de la Poste », ainsi que les alentours de l'église à Bascharage. Le réaménagement des alentours de la mairie touche à sa fin. La Commune a tout récemment procédé au renouvellement des trottoirs des deux côtés du « Bd. J.F. Kennedy ». Ces travaux s'avéraient incontournables à la suite d'une

information du ministère compétent, annonçant que le redressement de ladite rue ne serait pas entamé avant 2020 /2021. La conduite d'eau annulaire pour Clemency a également pu être réalisée.

A côté de ces projets achevés en cours d'exercice, d'autres ont dû être reportés, comme par exemple la construction du « Käerjenger Treff » et le réaménagement du centre de la localité de Hautcharage. Le dernier projet est repoussé d'une année du fait que le service technique est actuellement surchargé de chantiers en cours. L'aménagement de trottoirs dans la zone artisanale est reporté en 2016, de même que la construction d'une école pour le précoce avec maison relais, planifiée pour 2018 / 2019 suites à la future désaffectation du HALL75. Le projet de route « Rue des Champs » devrait se réaliser ensemble avec celui de la « Rue de Fingig », certains droits de propriété restent à clarifier.

Vendredi dernier, le collège des bourgmestre et échevins a pu signer l'acte notarié avec la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM), permettant d'augmenter notre avoir en recettes de quelque 2 millions d'euros. J'insiste encore une fois sur le fait que la Commune renonce à plus ou moins 2.000.000 € au profit du projet pour la construction de 50 logements à coût modéré.

En outre, trois projets fastidieux et laborieux, contribuant à une meilleure organisation de notre Commune, ont pu être terminés en 2015. Il s'agit du nouveau Plan d'Aménagement Général, voté définitivement en avril 2015, suite à notre prise de position quant aux réclamations, nous sommes désormais en attente de l'aval du ministre - du Pacte Climat, en vue de la certification de la classe 1 - d'une étude pour l'amélioration du fonctionnement de nos services techniques face aux défis du futur. Ainsi, un nouvel organigramme et de nouvelles méthodes d'organisation ont été mis en place. Du personnel supplémentaire sera engagé ponctuellement.

2015 était une excellente année pour la commune de Käerjeng, un travail irréprochable a été réalisé, mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, puisqu'en 2016 et les années suivantes, une panoplie de projets devra encore être mis en oeuvre.

Pour les années 2016 à 2019, une nouvelle génération de projets nous attend. Parmi eux, le plus important de son genre, le « Käerjenger Treff », lequel nous espérons inaugurer début 2018. Un crédit de 5 millions d'euros est inscrit au budget 2016. Le projet « précoce et préscolaire » pour Clemency est échelonné à 3 millions en 2016. 1,4 million seront investis pour l'aménagement d'un quatrième terrain de football synthétique à Bascharage, l'ancien terrain de football devra être tourné de 90° en raison de la construction du hall polyvalent. Un autre accent est mis sur l'extension et le renouvellement du parc automobile, en tout 860.000€. 750.000 € sont inscrits pour le réaménagement du centre de la localité de Hautcharage. Un projet, dont le début des travaux n'est pas encore fixe, est celui du réaménagement de la « Rue des Prés » à Bascharage, il dépend de la réalisation du projet d'aménagement particulier. Un crédit d'un million d'euros y est réservé pour 2016. Les travaux devraient s'échelonner sur deux années. Le programme de la mise en état de la voirie rurale est évalué à 675.000 €, tenant compte cependant du fait qu'il s'agit de la réalisation des programmes des années 2014, 2015 et 2016. 500.000 € sont réservés pour l'aménagement intérieur des nouveaux locaux de l'école de musique. Le même montant est prévu pour la remise en conformité du foyer du jour « Kaweechelchen » à Hautcharage. Dans le cadre des nouvelles infrastructures de l'école de musique, le collège des bourgmestre et échevins a décidé de réaménager le parking derrière l'église à Bascharage, le coût d'investissement s'élève à 470.000 €. Par précaution, nous avons inscrit 460.000 € pour le renouvellement de la canalisation dans la « Rue de Fingig » et « Rue de la Gare » à Clemency, sachant toutefois que nous devons attendre l'initiative de l'Administration des Ponts & Chaussées. Au sujet du projet « Käerjeng goes internet », il est prévu de s'occuper des rues « Reconnaissance

Nationale » et « Jules Hemmer » à Bascharage. Dans la zone artisanale « Op Zaemer » des trottoirs devraient être aménagés des deux côtés de la voirie, coût d'investissement 400.000 €. Pour la réalisation de la deuxième phase de la « Rue de la Résistance » à Bascharage, le budget y réserve la somme de 400.000 €. De nouvelles directives en matière de centres de recyclage nous forcent à agrandir notre EcoCenter (300.000 €). Comme l'Administration des Ponts & Chaussées nous vient d'informer qu'elle entend redresser la chaussée « Linger – Schack », nous voulons profiter du chantier pour renouveler la deuxième conduite d'eau la plus ancienne du réseau communal (300.000 €). Le même montant est inscrit comme crédit de démarrage pour l'élaboration du projet « Kéinziger Treff », lequel devrait être mis en chantier en 2017.

En tout, 16.705.000 € sont inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2016 pour le financement des 17 projets. 1.235.000 € sont encore réservés pour les décomptes des chantiers clôturés, tels qu'atelier communal, complexe de football à Clemency et hall sportif à Linger. Le budget extraordinaire réserve la somme impressionnante de 17.940.000 € pour la réalisation de projets. Le total des dépenses extraordinaires s'élève à 19,1 millions d'euros.

A part tous ces projets d'investissement, il existe encore d'autres, parmi lesquels la Commune ne figure pas comme auteur, mais comme parrain ou partenaire : projet pour la construction de 50 logements à coût modéré par la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM), projet de logements sociaux à Linger par le Fonds du Logement, nouveau centre intégré pour personnes âgées à Bascharage par le ministère de la Famille et construction d'un centre pour réfugiés. Ces deux derniers projets au lieu-dit « Hinter Acker » ne sont réalisables que grâce à la sage décision de notre Commune d'acquiescer auparavant des terrains situés dans la commune de Sanem, ayant servi comme objets d'échange. Je veux profiter de l'occasion pour rappeler que d'antan le LSAP Käerjeng, pour des raisons de politique politicienne, a plutôt préféré se ranger du côté du bourgmestre de la commune de Sanem, au lieu de s'engager pour le développement futur de la commune de Käerjeng. Que le LSAP a manqué une fois plus de clairvoyance se voit dans le fait que sans l'acquisition de ces terrains, la commune de Käerjeng n'aurait pas pu, dans un avenir prévisible, accueillir un centre intégré pour personnes âgées ou un centre pour réfugiés. Ces terrains ne seront pas vendus, mais bien mis à disposition de l'Etat moyennant un bail emphytéotique. Nous sommes fiers de pouvoir accueillir ces infrastructures sur notre territoire communal. Dès que l'école de musique a déménagé dans ses nouveaux locaux, la « Villa Bofferding » sera aménagée en logements pour étudiants. Un autre sujet important concerne la réalisation d'un nouveau concept de la circulation, respectivement de la gestion des parkings et espaces de stationnement. Un premier projet devrait être élaboré pour le mois de mars. La mise en œuvre du Pacte Climat sera forcée dans le but de remplir les conditions pour obtenir la certification de la classe 1, nous assurant une recette supplémentaire de 160.000 €. Cette somme sera intégralement réinvestie dans des projets, nous permettant d'obtenir le plus rapidement la certification de la classe 2. 100.000 € sont inscrits au budget pour procéder à une étude de réorganisation des services administratifs, dans le but d'élaborer un nouvel organigramme, respectivement d'optimiser la répartition des tâches.

Autres dépenses qui méritent d'être relevées : agrandissement de l'atelier forestier, remplacement d'une remorque pour le transport de bois, augmentation de la cotisation annuelle au Minett-Kompost, nouveau revêtement de sol autour du château de Clemency, contrat de service avec une firme spécialisée pour travaux de réparation de moindre envergure, remplacement partiel de l'éclairage public, élimination des moisissures dans l'église de Fingig et travaux d'entretien à l'église de Bascharage, extension de l'illumination de Noël, aménagement d'une piste cyclable entre l'école de musique et le campus scolaire et sportif « Op Acker », formation gratuite d'étudiants en la maison relais.

Voilà pour l'introduction, passons maintenant à la présentation du projet de budget.

Le budget 2016 clôture avec un excédent de 4.679.200 €, sachant toutefois que nous ne saurons pas dépenser la totalité des 19 millions d'euros inscrits au budget extraordinaire. Le solde réel devrait se rapprocher de celui pour le budget rectifié 2015.

Au niveau des recettes ordinaires, nous distinguons entre trois catégories : transferts de l'Etat, autres participations de l'Etat et recettes propres. En ce qui concerne les transferts de l'Etat, on constate que l'impôt commercial stagne depuis plusieurs exercices. En 2011, notre part s'élevait à 9,8 millions d'euros, en 2016, le montant prévisible tourne autour de 9,1 millions d'euros, et ce malgré le fait que notre Commune dispose d'une des plus grandes zones d'activités économiques du pays, avec la deuxième plus grande filiale d'une chaîne nationale de supermarchés. Une légère hausse des recettes étatiques est uniquement due au fait que notre part du Fonds Communal de Dotation Financière » augmente de 13,1 millions en 2011 à 16,2 millions d'euros en 2016. D'autres participations étatiques stagnent également : subventions pour promouvoir l'emploi, remboursement d'indemnités par la mutualité, participations aux frais de la Maison Relais et de l'Ecole de Musique, malgré le fait que les frais de fonctionnement sont en croissance permanente. Même nos recettes propres régressent, à part celle pour l'impôt foncier, qui se double.

Avec le « Zukunftspak » du Gouvernement, notre Commune enregistre des recettes en moins pour 2015 et 2016 de l'ordre de 1.025.000 €, respectivement 1.215.000 €. Si on y ajoute la perte résultant du commerce électronique, la commune de Käerjeng se voit privée pour les années 2015 à 2019 de quelque 12 à 13 millions d'euros. Nos investissements actuels ne sont possibles grâce aux aides spéciales de fusion.

Au sujet des dépenses ordinaires : la masse salariale n'augmente que légèrement, due à la récente augmentation des effectifs ; le rapport entre la masse nette et les dépenses ordinaires est de 40%. Les dépenses ordinaires de l'enseignement fondamental et du transport scolaire se chiffrent à 4,9 millions d'euros en 2016. Pour le fonctionnement de la Maison Relais, la dépense s'élève à 1.140.000 €, avec un taux de couverture de 64 %. Intéressant de relever que le taux de participation des parents est de 11,5 %. Même évolution pour notre école de musique, avec des frais de fonctionnement en hausse et une stagnation de la participation étatique. Le taux de couverture baisse à 53 %. En somme, nous devrions atteindre le seuil de rentabilité dans trois domaines, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Pour la gestion des déchets, le taux de couverture est de 89 %, pour le traitement des eaux usées le taux baisse à 86 %. A remarquer qu'en 2014, le taux était encore de 97 % pour ces deux services communaux. Seul la distribution en eau peut se vanter d'une couverture de 93 %. Tôt ou tard, nous devons à nouveau équilibrer ces services. Le transport public connaît également son prix, suite au programme d'investissement ambitieux du TICE, notre Commune dépasse la barre du million d'euros. En tout, avec NightRider, LateNightBus, entretien des arrêts bus et publications, les dépenses s'élèvent à 1.150.000 €. Le programme de remise en état de la voirie rurale prévoit des travaux de route sur une longueur totale de 8,5 km pour 675.000 €. 315.000 € sont inscrits pour le ProActif : une équipe à 6 personnes pour l'entretien des espaces verts, une équipe pour le service hygiène, une équipe pour le service 60+ et un ouvrier comme renfort à la conciergerie de l'école préscolaire.

La vue sur la dette communale est plutôt positive. Comme l'année passée, nos réserves financières dépassent le solde de la dette. Grâce au faible niveau des taux d'intérêt, le budget 2016 ne prévoit que 7.000 €. En fin 2016 la dette par tête d'habitant s'élève à 1.040 €.

Au niveau des recettes extraordinaires, nous comptons encaisser quelque 5,7 millions d'euros en 2016. Ce montant se compose principalement de l'aide spéciale de la fusion (Käerjenger Treff – 3 millions d'euros, hall sportif Linger et complexe de football Clemency – 2 x 500.000 €). S'y ajoute 500.000 € comme participation du lotisseur aux frais d'infrastructure de la « Rue des Prés » et 420.000 € d'une transaction immobilière à conclure avec le Fonds du Logement.

Les dépenses extraordinaires ont été fixées à 19,1 millions d'euros. L'expérience durant les dernières années nous a appris que notre capacité annuelle d'investissement est de quelque 12 millions d'euros. Pour la réalisation des projets prioritaires fixés pour la fusion, nous avons déjà investi 16,6 millions d'euros et en conséquence, touché 16 millions d'euros de subside. 9 millions sont encore disponible. Le ministère de l'Intérieur liquide ses subsides régulièrement et je veux le remercier de mon côté.

Depuis l'année dernière, nous sommes en mesure de comparer notre budget avec le plan pluriannuel, démontrant que nous sommes parfaitement en ligne avec les projections de juillet 2015.

Je me suis permis d'élaborer un pronostic sur nos finances pour les années 2016 à 2019, dont les conclusions sont les suivantes : sous réserve toujours que notre excédent ordinaire se maintient à 4 millions d'euros, que nous touchons annuellement 3 millions d'euros de subside de fusion, que nous investissons régulièrement 12 millions au service extraordinaire, nos réserves suffisent jusque fin 2019.

Je veux terminer la présentation tout en exprimant ma fierté aux performances fournies par notre Commune. La modernisation conséquente de Käerjeng avance rigoureusement et les projets prévus au budget 2016 vont améliorer durablement l'image de nos localités. De ce point de vue, je suis persuadé que le budget 2016 sera largement soutenu au vote de la semaine prochaine. Les questions au budget peuvent être introduites par écrit jusque jeudi 12 heures, les réponses vous seront communiquées séance tenante.

Point 6) Aide spécial fusion – demande pour l'inscription du projet hall polyvalent à Bascharage sous l'article 9 (2) de la loi du 24 mai 2011 portant fusion des communes de Bascharage et de Clemency.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Ce point est en relation directe avec les projets d'investissement présentés sous le point précédent. Nous avons déjà pu comptabiliser 16 millions d'euros de subside de fusion. L'aide spécial fusion fixée par la loi du 24 mai 2011 portant fusion des communes de Bascharage et de Clemency a arrêté deux listes de projets, la première comprend sept projets prioritaires, alors que la deuxième résume des projets, à réaliser à moyen terme.

Le fait est que des sept projets prioritaires inscrits sur la première liste, trois (Atelier communal & château d'eau, Maison Relais Clemency, complexe de football Clemency) viennent d'être réalisés, que trois (réaménagement du Bd. J.F. Kennedy à Bascharage, « Rue de la Gare » et « Rue Longue » à Clemency, ainsi que le renouvellement de la « Rue de Fingig » à Clemency), ne peuvent être réalisés à l'heure actuelle puisqu'ils ne figurent pas parmi les projets prioritaires de l'Administration des Ponts & Chaussées. Le projet restant (construction d'une école préscolaire avec maison relais) ne pourra être réalisé sur le site actuel du HALL75, avant que le « Käerjenger Treff » ne soit construit. La première liste des projets prioritaires est donc épuisée pour les prochaines années.

La deuxième liste comprend la construction du « Käerjenger Treff », projet démarré récemment. Afin d'éviter que la commune de Käerjeng ne puisse pas profiter de l'aide spéciale fusion durant les trois prochaines années, nous voulons solliciter l'accord ministériel pour l'inscription du projet « Käerjenger Treff » sur la première liste, en remplacement du projet de l'école préscolaire avec maison relais.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je remercie Monsieur Wolter pour ses explications qui semblent tout à fait compréhensibles. Je rappelle cependant que les citoyens des anciennes communes ont arrêté tel quel les deux listes de projets. Nous avons donné notre aval au projet du « Käerjenger Treff », puisqu'il a été discuté de longue date. Mais nous ne participons à une course aux subsides. La liquidation des subsides a été échelonnée sur une période de dix ans, alors que nous sommes seulement dans la quatrième année de fusion. Nous ne voulons pas apporter de modification à la loi du 24 mai 2011 portant fusion des communes de Bascharage et de Clemency, puisqu'elle reflète exactement la volonté des citoyens.

Conseiller Fred REUTER (LSAP) : Je partage l'opinion de mon prédécesseur. Je suis d'avis, qu'il ne faut pas, par respect envers nos citoyens, toucher à la loi spéciale portant fusion des deux anciennes communes.

Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) : Nous devrions prendre en considération qu'au fil du temps les choses ont quelque peu changées. Nous souhaitons toujours construire une école préscolaire, projet qui a été initialement prévu à Hautcharage. Des études ont cependant révélé que le site n'était pas approprié. L'idée de regrouper toutes les activités scolaires et périscolaires, accessibles par des liaisons piétonnières, nous a finalement incités à projeter les nouvelles infrastructures sur le site actuel du HALL75. Le hall ne saurait cependant pas être démoli avant la réalisation du « Käerjenger Treff »

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : Je veux préciser que la liste des projets a été dressée suivant des critères de priorité, fixés à cette date. Le problème subsiste toutefois dans le fait que trois projets de la liste 1 ne peuvent être réalisés qu'avec l'intervention des instances étatiques, alors que l'Administration des Ponts & Chaussées a décalé ces projets de routes de plusieurs années. Au cas où ces chantiers auraient pu être entamés dès à présent, l'aide spéciale fusion aurait continué à être liquidée au profit de notre Commune.

Il ne s'agit pas de favoriser un projet par rapport aux autres, mais s'assurer la continuité de liquidation de l'aide spéciale fusion envers la commune de Käerjeng et finalement garantir que tous les projets inscrits sur les deux listes soient réalisés. Je ne suis pas du tout d'avis que cette façon d'agir soit de nature à tromper nos citoyens.

Echevin Jeannot JEANPAUL (BIGK) : Je ne peux que me rallier aux déclarations de mes prédécesseurs, Madame Josée-Anne Siebenaler-Thill et Monsieur Marc Hansen. Grâce à la fusion nous avons récemment pu inaugurer les nouvelles infrastructures du club de football à Clemency (3.400.000 €), alors que l'ancienne commune de Clemency avait dans les années 2005 / 2006 posé l'accent sur les infrastructures scolaires. Je ne peux que féliciter l'actuelle majorité pour la continuité d'investissement dans des projets à priorité. Si on démolirait la salle des fêtes au moment même, nous ne disposerions plus de localités pour nos sociétés locales. Nous allons d'abord construire le « Kéinziger Treff », par la suite démolir l'ancienne salle des fêtes, pour finalement y ériger les nouvelles infrastructures pour l'enseignement fondamental. En fin de compte, cette façon de procéder nous permet à regrouper toutes les activités scolaires et périscolaires sur un même campus, à l'instar de celui « Op Acker » à Bascharage. Réaliser tout d'abord le « Käerjenger Treff » pour finalement libérer le HALL75, afin d'y construire une école pour l'enseignement fondamental, me semble tout à fait logique et devrait trouver l'accord unanime du conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme souvent, je ne comprends pas du tout la réaction du LSAP. Tel était déjà le cas pour la construction de 50 logements à coût modéré à Hautcharage, ainsi que pour la politique des réfugiés. Sa réaction d'aujourd'hui est tout à fait incompréhensible, d'autant plus que nous ne changeons absolument rien au programme des projets à réaliser.

Monsieur Cruchten affirme que nous ne ressentons pas de pression. Je ne suis absolument pas d'accord avec son point de vue. Les citoyens nous ont fait dresser une liste de 11 projets à réaliser dans le cadre de la fusion des communes de Bascharage et de Clemency et nous sommes déterminés à entamer ce programme jusqu'en 2017, pour autant que leur réalisation de trouve entre nos mains.

La situation actuelle est quelque peu indépendante de notre volonté. L'Etat a décalé trois projets de notre première liste et nous ne pourrions pas le forcer à les réaliser, malgré son engagement formel. Il s'agit d'une simple question financière. Si nous ne toucherons pas, durant les prochains trois exercices, annuellement les 3 millions d'euros, il nous manquera en tout 9 millions d'euros au budget, qui doivent être compensés moyennant un emprunt.

Est-ce que le LSAP préfère dès à présent démolir le HALL75 juste pour garantir l'ordre de priorité des deux listes de projets. Cette façon d'agir aurait comme conséquence que nos associations locales seraient privées de toute possibilité d'organiser des manifestations culturelles et autres pendant deux à trois années. Je pense que le LSAP veut simplement bloquer la réalisation des projets.

Conseiller Fred REUTER (LSAP) : Lors du vote du projet « Käerjenger Treff », nous avons déjà soulevé la question du financement. Nous ne mettons pas en cause le projet en tant que tel. Nous devrions simplement respecter la loi portant fusion des deux communes et financer le projet autrement que par les subsides étatiques.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Votre argumentation est simplement lamentable et tout à fait à l'encontre des intérêts financiers de notre Commune et finalement au détriment de ses citoyens. Les conseillers Yves Cruchten et Fred Reuter préfèrent que la Commune se voie priver de 9.000.000 € pendant les trois années à venir. Mais comme Monsieur Cruchten est en bons termes avec le Gouvernement, il pourrait peut-être y intervenir pour que l'Etat respecte son engagement et réalise les trois projets routiers décalés par sa propre initiative.

Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) : Je veux simplement rappeler que les aides à la fusion valent pour dix ans, de 2012 à 2022, alors que nous enregistrons seulement l'année 2015.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous venons d'investir un montant impressionnant durant les dernières années dans l'intérêt de nos citoyens. Le LSAP veut nous empêcher à continuer dans ce rythme, une manœuvre qui va rester sans succès.

Echevin Richard STURM (CSV) : Le LSAP fait allusion à ce que nous voulions réformer la loi. Il s'agit cependant en principe d'un simple engagement entre l'Etat et la Commune, et nous voulons, pour les arguments vous expliqués, garantir le financement, moyennant subvention étatique, de nos projets. Le LSAP favorise le financement du « Käerjenger Treff » moyennant un nouvel emprunt, qui n'est certes pas dans l'intérêt de nos citoyens.

Approbation par 10 voix (CSV, déi gréng, BIGK, DP) contre 5 (LSAP – Cruchten, Fusulier, Reuter, Ruckert, Thill) et 1 abstention (LSAP – Schmit)

Point 7) Budget ordinaire 3/836 Ecole de musique: Approbation de l'organisation scolaire pour l'année 2015-2016.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je passe la parole à Monsieur Steve Humbert, chargé de direction, pour vous présenter l'organisation scolaire.

Monsieur Steve HUMBERT (Ecole de musique Käerjeng) : Pour l'année scolaire en cours, 531 élèves se sont inscrits, dont 405 issus de Käerjeng et des communes conventionnées. L'école de musique organise hebdomadairement 524 cours individuels, ainsi que des cours collectifs pour 470 élèves. Les cours sont offerts sur huit sites différents et assurés par 26 chargés de cours, un chargé de direction et une secrétaire.

Nous sommes particulièrement satisfaits par les inscriptions stables, voire croissantes dans les cours de « cuivres » et « percussion », en tout 172 élèves s'y sont inscrits. 170 élèves fréquentent les cours « claviers », 112 les cours « cordes » et 20 des cours secondaires.

Au niveau des cours collectifs, l'école de musique compte 49 élèves pour l' « éveil musical », 208 pour « solfèges », 19 pour « musique de chambre », ainsi que 194 dans les divers autres instruments.

Je voudrais remercier de tout cœur les membres du conseil communal pour l'acquisition des nouvelles structures au profit de l'école de musique, permettant à nous développer et à nous rapprocher en tant qu'entité d'école. Actuellement les cours se tiennent sur huit sites différents, dont six peuvent maintenant être regroupés dans les nouveaux locaux. Nous continuons à rechercher, dans le cadre de l'encadrement périscolaire, des synergies dans les domaines de l'enseignement, du sport et des maisons relais.

Au sujet des dépenses de fonctionnement, je peux vous assurer que nous essayons de minimiser les coûts en réduisant les heures de cours par semaine. Aussi longtemps que l'Etat fixe des limites, les recettes ne peuvent pas croître. La masse salariale augmente évidemment, mais en contrepartie, je peux vous confirmer que nous disposons d'un personnel de haute qualité.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je voudrais remercier au nom des membres du conseil communal Monsieur Steve Humbert pour l'excellente direction de l'école de musique. Une nouvelle époque éclora en septembre 2016 avec le déménagement de l'école dans ses nouveaux locaux près de l'église de Bascharage. Finalement un grand merci à Steve et à son équipe pour le programme des festivités pour le 50^e anniversaire.

Conseiller René ROBINET (BIGK) : Dans ma fonction de président de la commission de surveillance de l'école de musique, je veux tout d'abord remercier la direction, le secrétariat et le corps des chargés de cours pour leur dévouement en l'année scolaire 2014/2015, leur participation active aux festivités du 50^e anniversaire, à l'enregistrement d'un CD, au « Festival des jeunes musiciens », à la journée des Portes Ouvertes, à la remise des diplômes et spécialement à l'opéra sous la direction de Jan Van Der Roost. Mes félicitations vont également à l'adresse du collègue des bourgmestre et échevins, aux membres du conseil

communal, au personnel administratif, aux nombreux sympathisants et aux sociétés de musique.

Bien que la nouvelle année scolaire a commencé depuis longtemps, j'adresse mes remerciements aux membres du collège des bourgmestre et échevins et du conseil communal pour le généreux soutien financier et l'acquisition des nouvelles infrastructures, permettant à regrouper la majorité des cours sur un seul site. Un beau cadeau pour le 50^e anniversaire de l'école de musique.

Approbaton unanime.

Point 8) Budget ordinaire – 412 – Sylviculture: Approbaton du plan de gestion annuel des forêts de la Gemeng Käerjeng pour l'exercice 2016.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je voudrais excuser l'absence du préposé forestier. Comme il séjourne actuellement à l'étranger, il ne peut pas nous présenter le plan de gestion. Si vous avez des questions, nous les lui transmettons pour prise de position.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : Je voudrais simplement savoir en quoi consiste les 10.000 € de recette sous « protection des ressources cynégétiques et de la faune sauvage » ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : il s'agit du produit de la location de la chasse.

Approbaton unanime.

Point 9) Acte d'affectation hypothécaire conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et l'Harmonie Clemency asbl, ayant comme objet un immeuble inscrit au cadastre de la commune de Käerjeng, section CA de Clemency, n° cadastral 66/1914, lieu-dit « Rue Basse », d'une contenance de 2,02 ares - Approbaton.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit de l'acte notarié conclu avec l'Harmonie Clemency, réglant les modalités des investissements de la Commune dans le local de la société de musique, tenant compte du fait que la Commune n'est pas le propriétaire du bâtiment. Par la présente, la Commune s'engage à financer des travaux de réaménagement jusqu'à concurrence de 100.000 €. En contrepartie, l'Harmonie de Clemency s'engage à restituer le montant investi en cas de vente de l'immeuble.

Approbaton unanime.

Point 10) Transaction immobilière : Acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « AREA-IMMO S.À R.L. » en relation avec une cession gratuite dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier à Bascharage – Approbaton.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit d'une transaction immobilière réglée par convention dans le cadre de la réalisation d'un plan d'aménagement particulier dans la « Rue de la Résistance ».

Approbaton unanime.

Point 11) Domaine public communal – Déclassement d'une parcelle sise à Bascharage, lieu-dit « Rue Basse », section CA de Clemency, d'une contenance de 52 centiares.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Il s'agit du déclassement d'une parcelle du domaine public dans le domaine privé de la commune et devant faire l'objet d'une transaction immobilière entre la Commune et les consorts Olinger.

Approbation unanime.

Point 12) Convention entre le collège des bourgmestre et échevins et Madame Marie-Jeanne FELLER, demeurant à Bascharage, relative à la pose d'un ouvrage permettant l'évacuation des eaux pluviales dans le cadre d'un futur projet d'aménagement particulier – Approbation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : La convention est établie en vue de la réalisation du futur projet d'aménagement particulier « Rue de la Continentale » à Bascharage, portant sur des fonds dans la commune de Käerjeng, section BC de Bascharage, sous les numéros cadastraux 2787/7892, 2786/7891 et 2786/7889, lieu-dit « Rue de la Continentale », l'évacuation des eaux de pluie du lotissement sera réalisée à travers la parcelle 2749/6477

Approbation unanime.

Point 13) Office social Käerjeng : Approbation du budget rectifié 2015 et du budget 2016.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le dossier a pu être consulté. Le budget rectifié 2015 et le projet de budget 2016 ont été adoptés par le conseil d'administration de l'office social, réuni en séance le 21 octobre 2015.

Tableau Récapitulatif du Budget rectifié 2015	Montants votés par la commission d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	630.971,96	380,00
Total des dépenses	565.075,00	380,00
Boni propre à l'exercice	65.896,96	
Mali propre à l'exercice		
Boni du compte de 2014	46.748,79	112.572,15
Mali du compte de 2014		
Boni général	112.645,75	112.572,15
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni fin 2015	112.645,75	112.572,15
Mali fin 2015		

Approbation unanime.

Tableau Récapitulatif du Budget 2016	Montants votés par la commission d'administration	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	626.462,50	520,00
Total des dépenses	593.332,49	520,00
Boni propre à l'exercice	33.130,01	
Mali propre à l'exercice		
Boni fin 2015	112.645,75	112.572,15
Mali fin 2015		
Boni général	145.775,76	112.572,15
Mali général		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire		
Boni définitif	145.775,76	112.572,15
Mali définitif		

Approbation unanime.

Point 14) Service technique - Personnel communal : Création de deux postes de concierge (carrière A1) pour les besoins du service technique communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins propose la création de deux postes dans la carrière du concierge, afin de promouvoir deux collaborateurs de longue date dans ladite carrière.

Approbation unanime.

Point 15) Enseignement fondamental : Modification temporaire de l'organisation scolaire 2015/2016 pour la période du 23 au 30 janvier 2016.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Comme toutes les années, nous sommes appelés à modifier temporairement l'organisation scolaire en raison de la « Classe Neige » du 23 au 30 janvier 2016.

Approbation unanime.

Point 16) Commission scolaire – Modification de la composition de la commission scolaire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Du fait que Monsieur Léon Lentz a mis fin à sa carrière politique au mois de mai dernier, le collège des bourgmestre et échevins propose Madame Josée-Anne Siebenaler-Thill à prendre sa relève au sein de la commission scolaire.

Approbation unanime.

Point 17) Commissions consultatives – Commission de surveillance de l'école de musique – Remplacement d'un membre démissionnaire.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : L'Harmonie Hautcharage propose de remplacer Monsieur Tim Ecker, démissionnaire, par Monsieur Olivier Laidebeur.

Approbation unanime.

Point 18) Service d'incendie de Clemency : Nomination du chef de corps et chef de corps adjoint.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Par décision, prise en assemblée générale du 6 février dernier, le corps des sapeurs-pompiers de Clemency propose de nommer Monsieur Christian Kroupchenka chef de corps et Monsieur Jean-Marc Hauptert chef de corps adjoint pour la durée de cinq ans.

Approbation unanime.

Point 19) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Le collège des bourgmestre et échevins a récemment édicté divers règlements temporaires de la circulation qui doivent être dès à présent être confirmés par le conseil communal.

- a) Bd. J.F. Kennedy à Bascharage: Stationnement interdit, à partir du 25 novembre jusqu'au 11 décembre 2015.
- b) Rue du Bois à Bascharage : Stationnement interdit des deux côtés au n° 28, à partir du 25 novembre jusqu'au 31 décembre 2015.
- c) Rue des Ateliers à Bascharage : Travaux, interdiction de stationnement, rétrécissement de la chaussée, feux tricolores et trottoir supprimé au n° 13A, à partir du 1^{er} au 4 décembre 2015.
- d) Rue de la Reconnaissance Nationale à Bascharage : Stationnement interdit devant le n° 51, à partir du 30 novembre au 4 décembre 2015.
- e) Rue de l'Eglise à Hautcharage : Stationnement interdit devant le n° 13, à partir du 1^{er} décembre 2015 au 3 juin 2016.
- f) Parkings P&R et de la gare routière de Bascharage-Sanem : Parking & interdiction de stationnement, arrêts d'autobus, chemins obligatoires pour cyclistes et piétons, passages pour piétons, à partir du 30 novembre 2015.

Approbation unanime.

Point 20) Questions et réponses.

Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) : l'arrêt bus à Linger, à la hauteur du « Centre Sociétaire » fait souvent l'objet de situations dangereuses de la circulation, du fait que certains automobilistes tendent à dépasser le bus en passant par le parking. Cette façon d'agir met en danger les piétons et les élèves empruntant le transport public. Je voudrai savoir si le collège des bourgmestre et échevins a déjà remédié à ladite situation pour garantir la sécurité des personnes y circulant.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Cette problématique nous a déjà été communiquée par plusieurs citoyens. Évidemment cette situation relève du Code de la Route. La Police était déjà à plusieurs reprises sur place pour empêcher un tel comportement routier. La seule solution consiste à couper l'accès au parking à cet endroit, sans cependant savoir si cette mesure est vraiment dans l'intérêt des riverains. Hormis le contrôle régulier par la Police, je n'ai pas de solution idéale à proposer.

Conseiller Jos THILL (LSAP) : En venant du « Schack » en direction de Linger, juste avant le nouveau hall sportif, la visibilité des automobilistes est réduite par la dernière place de stationnement le long de la chaussée. On devrait peut-être supprimer cette place de stationnement afin de rendre l'accès du parking plus sûr.

Echevin Richard STURM (CSV) : Le problème est surtout dû à un excès de vitesse de divers usagers de la route.

Conseiller Nico FUNCK (DP) : Est-il possible d'installer un chauffage dans la buvette provisoire au fond du complexe de football « Um Dribbel » ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Je passe votre doléance au service technique. Je dois cependant préciser qu'il ne s'agit pas du tout d'une buvette provisoire.

Conseiller Joseph HAMES (CSV) : Je viens d'être contacté par un citoyen se promenant régulièrement avec un landau et qui s'est plaint du fait que les jours du passage de la voirie, les poubelles bloquent régulièrement les trottoirs, forçant les piétons à passer par la voie de circulation.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises auprès du prestataire de service, nous allons cependant lui transmettre votre réclamation.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : Une place de stationnement pour personnes handicapées fait défaut près du foyer de jour « Kaweechelchen » à Hautcharage. Ce manque se fait dès à présent ressentir par le fait qu'une personne y déposant régulièrement son enfant, aurait besoin d'une telle place.

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous allons examiner les diverses possibilités pour trouver une solution adéquate.

Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) : Existe-t-il un moyen pour aménager un système de récupération d'eau pluviale au complexe de football « Dribbel », afin de ne plus arroser les aires de jeu moyennant de l'eau potable ?

Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) : Nous avons déjà thématisé cette problématique à plusieurs reprises. Une post-installation n'est plus possible.

Fin de la séance : 16h30.